

29-04-2025 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 29 avril 2025 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Absentes: Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

51-2025

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mise à jour – Registraire des entreprises
5. Adoption de la politique de placement de la Municipalité de Saint-Cléophas
6. Placement – Industrielle Alliance, Groupe financier
7. Questions de l'assemblée
8. Levée de la réunion

52-2025

Mise à jour – Registraire des entreprises du Québec

Attendu que conformément à l'article 9 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et aux dispositions de la *Loi sur les compagnies*, les municipalités doivent maintenir à jour les renseignements les concernant au Registraire des entreprises du Québec;

Attendu qu'une élection partielle s'est tenue dans la Municipalité de Saint-Cléophas le 5 mai 2024, entraînant la nomination d'une nouvelle membre au sein du conseil municipal;

Attendu que les informations contenues au Registraire des entreprises doivent refléter la nouvelle composition du conseil municipal;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité:

1. Que la directrice générale, madame Katie St-Pierre, soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires afin de mettre à jour les informations de la Municipalité de Saint-Cléophas au Registraire des entreprises du Québec;
2. Que cette mise à jour inclue tous les membres du conseil en vigueur et la date de leur entrée en fonction;
3. Que copie de la présente résolution soit jointe à toute correspondance nécessaire à cette fin.

53-2025

Adoption de la politique de placement de la Municipalité de Saint-Cléophas

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas souhaite assurer une gestion prudente, efficace et transparente de ses liquidités;

Attendu que la présente politique de placement encadre les investissements financiers de la Municipalité afin de garantir la sécurité des fonds, d'assurer leur disponibilité et de maximiser le rendement dans le respect des lois applicables;

Attendu que cette politique est conforme aux dispositions de *la Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal:

1. Adopte la *Politique de placement de la Municipalité de Saint-Cléophas*, datée du 29 avril 2025;
2. Mandate madame Katie St-Pierre, directrice générale, pour assurer l'application de cette politique et en faire rapport annuellement au conseil;
3. Conserve une copie de ladite politique aux archives de la Municipalité et que celle-ci soit disponible pour consultation.

54-2025

Autorisation de placement chez Industrielle Alliance, Groupe financier

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a adopté une politique de placement afin d'assurer la saine gestion de ses surplus financiers;

Attendu que la firme Industrielle Alliance, Groupe financier est une institution reconnue et conforme aux critères établis dans la politique municipale de placement;

Attendu que le conseil municipal juge approprié de procéder à un placement financier auprès de cette institution;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que:

1. Le conseil municipal autorise un placement financier auprès de Industrielle Alliance, Groupe financier, conformément à la politique de placement en vigueur;
2. Le placement doit respecter les critères suivants:
 - Durée maximale: Indéterminé;
 - Type de produit: Certificat de placement garanti;
 - Montant maximal: Quatre cent mille dollars (400 000\$).
3. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour effectuer ce placement;
4. Le tout conditionnel à la réception des documents requis, notamment:
 - Le formulaire de renseignements sur l'entité juridique;
 - La liste des personnes autorisées à jour;
 - Un spécimen de chèque;
 - La politique de placement adoptée.

55-2025

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière.